

ALSACE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BAS-RHIN



INVESTIR POUR
NOS enfants



CHARTe QUALITÉ DE L'accueil CHEZ LES ASSISTANT(e)s MATERNEL(Le)s DU BAS-RHIN

« Nous n'élevons pas un enfant en le nourrissant seulement d'aliments ou de bonnes paroles... Nous le portons dans la tendresse des paroles adressées à sa jeune personne, dans l'appel de son nom, la chaleur d'une présence, les regards échangés. L'éducation d'un enfant ne va pas sans les bras et les mains de ceux qui l'accueillent. L'éducation d'un enfant ne va pas sans des paroles adressées ».

Joël Clerget, Psychanalyste, intervention lors du XXIII^e colloque des médecins de protection maternelle et infantile.

Le MOT DU PRÉSIDENT

L'accueil de la petite-enfance est un enjeu majeur pour notre Département car il permet aux Bas Rhinois de pouvoir concilier leur vie sociale, professionnelle et familiale.

En exerçant le métier d'assistant(e) maternel(le), vous avez fait le choix de devenir un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui veille à la santé, la sécurité et à l'épanouissement des enfants qu'il(elle) accueille. Cette charte s'inscrit dans le cadre de la démarche «qualité de l'accueil familial» engagée par le Département et la Caisse d'Allocations Familiales. Elle est le fruit d'un travail réunissant des professionnels de la petite-enfance dont les représentants de votre profession. Cette charte fixe les principes indispensables pour un accueil de qualité et se veut un véritable outil de professionnalisation pour l'assistant(e) maternel(le). C'est également une aide pour faciliter le dialogue, l'échange et la concertation avec les parents dans la



construction du projet d'accueil de l'enfant afin d'assurer son bien-être.

C'est parce que les enfants d'aujourd'hui construisent la société de demain, qu'ils sont un enjeu majeur pour nous, que leur épanouissement est au cœur de nos préoccupations et qu'ils restent le centre d'intérêt de nos actions. En adhérant à cette charte, vous valorisez votre profession et vous témoignez de votre engagement dans cette belle mission, et je vous en remercie.

Frédéric BIERRY,
Président du Conseil Départemental
du Bas-Rhin

INTRODUCTION

Mettre l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des préoccupations des adultes est le fil conducteur de cette charte.

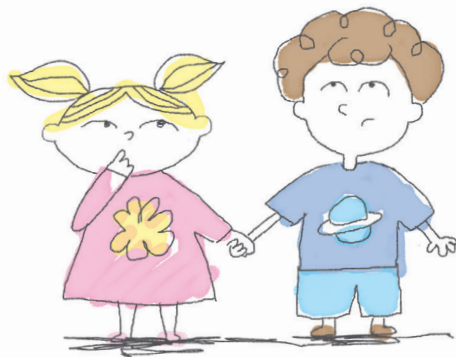
La charte qualité de l'accueil familial est un outil conçu pour aider les assistant(e)s maternel(le)s à réfléchir à l'accueil individuel de chaque enfant et de ses parents. L'assistant(e) maternel(le) est le professionnel de la petite enfance, salarié(e) des parents, accueillant les enfants à son domicile et au sein de sa famille. Il-elle doit prendre soin de chaque enfant de manière à répondre à ses besoins de sécurité physique et affective, à ses besoins corporels, relationnels, intellectuels, selon son âge et ses rythmes propres. Chaque espace du logement où les enfants sont accueillis devient espace

professionnel. Celui-ci doit être réfléchi et aménagé de façon à permettre la prise en charge des enfants selon leur âge et leurs besoins. La charte comporte dix engagements, comprenant chacun une déclinaison de repères professionnels, pour permettre à l'assistant(e) maternel(le) d'ajuster sa pratique, en fonction de son propre contexte. En adhérant à la charte, l'assistant(e) maternel(le) s'engage à mettre en œuvre les principes de celle-ci et à respecter la déontologie professionnelle, soit l'ensemble des règles et devoirs qui régissent sa profession.

Les assistant(e)s maternel(le)s, individuellement ou en groupe, auront à cœur de s'approprier la charte, de la faire évoluer et de trouver les moyens d'apporter aux enfants l'attention et le respect essentiels à leur devenir d'adulte.

LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE

- 1 Construire** une relation professionnelle de co-éducation avec les parents ;
- 2 Établir** des liens sécurisants pour l'enfant et les parents ;
- 3 Aménager** mon domicile en espace de vie professionnel, adapté, chaleureux et fonctionnel ;
- 4 Organiser** le déroulement de la journée en fonction des rythmes de l'enfant et de son évolution ;
- 5 Favoriser** l'éveil de l'enfant par des jeux et des activités adaptés à son âge, en privilégiant l'épanouissement et le plaisir de l'enfant ;
- 6 Participer** à la socialisation de l'enfant en soutenant les interactions entre enfants ;
- 7 Transmettre**, communiquer avec les parents de l'enfant de la façon la plus transparente possible sur le vécu de l'enfant ;
- 8 Respecter** la dignité de l'enfant et de ses parents ;
- 9 Garantir** les conditions de bonne santé et de vie saine ;
- 10** Chercher à évoluer et à améliorer ma pratique professionnelle.



1 CONSTRUIRE UNE RELATION PROFESSIONNELLE DE CO-ÉDUCATION AVEC LES PARENTS

- Avoir une attitude professionnelle dès le premier contact avec les parents employeurs. Établir en concertation avec eux, les différentes étapes de la relation : rencontres successives, signature du contrat de travail, période d'adaptation, accueil de l'enfant ;
- Présenter ma pratique professionnelle, mon entourage, mes spécificités à l'aide d'outils : projet d'accueil, livret personnalisé, album photo, blog, site internet ;
- Négocier les termes du contrat de travail avec les parents. Se donner un temps de réflexion. Signer conjointement le contrat avant l'accueil de l'enfant ;
- Instaurer un dialogue avec les parents au sujet de l'enfant et autour des choix éducatifs respectifs ;
- Utiliser le livret d'accueil en prenant le temps de le remplir ensemble ;
- Chercher la plus grande cohérence éducative entre le projet des parents d'une part, mon projet d'accueil, mes règles professionnelles et mes contraintes d'autre part ;
- Faire des points d'étape au fur et à mesure de la croissance de l'enfant, de son développement psychomoteur et réactualiser le livret d'accueil ;
- Me positionner en professionnel(le), ne pas rester seul-e en cas de difficulté ou désaccord avec les parents en faisant appel aux personnes ressources du territoire (puéricultrice de secteur, responsable RAM).

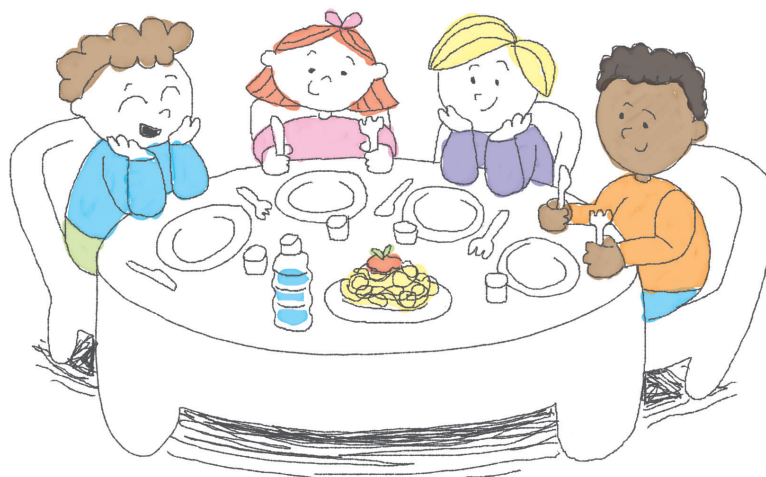
2 ÉTABLIR DES LIENS SÉCURISANTS POUR L'ENFANT ET LES PARENTS

- Présenter à l'enfant et à ses parents toutes les personnes qu'il sera amené à côtoyer quotidiennement à mon domicile. Leur présenter l'espace de vie dédié à l'enfant ;
- Mettre en place une adaptation progressive par des rencontres ponctuelles, répétées, en se donnant le temps nécessaire pour une transition en douceur ;
- Organiser ces temps d'adaptation en présence des parents, à différents moments de la journée, en fonction des rythmes de l'enfant : veiller à faire connaissance avec les habitudes de l'enfant, à observer l'enfant et à assurer sa sécurité affective ;
- Verbaliser à l'enfant les situations vécues ;
- Privilégier au quotidien une relation individualisée avec chaque enfant au moment des soins. Donner le biberon au bébé dans les bras de l'adulte ;
- Prendre un temps mesuré de transitions aux moments de l'arrivée et du départ quotidien ;
- Préparer l'enfant à tout changement significatif : arrivée, départ d'un autre enfant, fin de son accueil ;
- Préparer les séparations.

3 AMÉNAGER MON DOMICILE EN ESPACE DE VIE PROFESSIONNEL ADAPTÉ, CHALEUREUX ET FONCTIONNEL

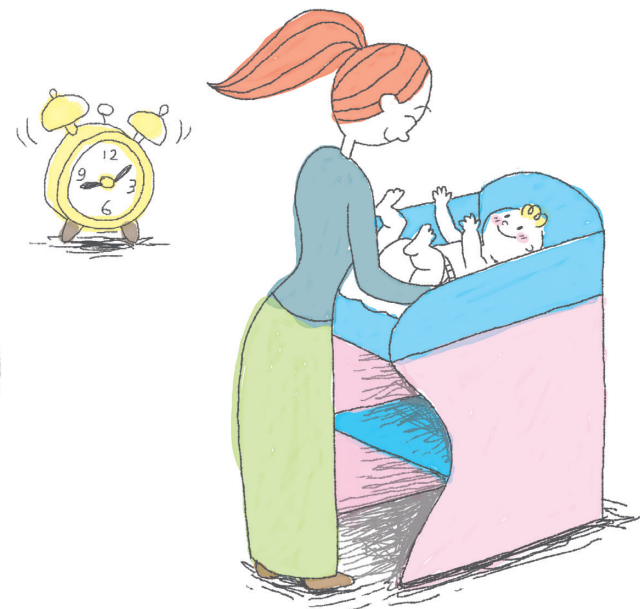
- Aménager chaque espace de vie de façon à assurer la sécurité des enfants, en limitant les interdits et en expliquant les règles de ceux-ci ;
- Utiliser dans chaque espace du mobilier adapté : tables, chaises, rehausseur, repose-pieds, lits, marche pieds, réducteur de toilette... ;
- Prévoir l'aménagement de l'espace d'accueil en cas de présence d'animaux ;
- Créer des lieux adaptés aux différents temps de la journée conciliant les besoins de l'activité professionnelle et de la vie familiale :
 - **espace où parents et enfants sont accueillis à l'arrivée et au départ** de l'enfant pour prendre le temps de se parler, de se séparer et de se retrouver en douceur. Aménager un espace pour s'asseoir, poser un bébé, habiller et déshabiller l'enfant, ranger les affaires ;
 - **espace d'éveil intérieur adapté** aux différents âges : tapis au sol, espace pour jeux de motricité, coin détente. Maintenir des espaces dégagés, non encombrés ;

- **espace de sieste** personnalisé, au calme, surveillable, pouvant être assombri ;
- **espace repas** permettant pour les plus jeunes une prise de repas individualisée, et pour les plus grands un repas en commun avec l'assistant(e) maternel(le) de façon à créer un moment convivial, d'échange et de plaisir ;
- **espace de change et d'acquisition de la propreté** respectant la pudeur des enfants. Installer une table à langer dédiée, agréable et comprenant tout le matériel de change à portée de main. Adapter les toilettes aux plus jeunes ;
- **espace de jeux extérieur** selon les possibilités, jardin, espace potager...



4 ORGANISER LE DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE EN FONCTION DES RYTHMES DE L'ENFANT ET DE SON ÉVOLUTION

- Adapter mon organisation aux besoins et à l'évolution des enfants, à leur temps de présence. Tenir compte des imprévisibles ;
- Être attentif aux manifestations physiques de l'enfant afin de connaître ses besoins sommeil, repas, sécurité affective ;
- Mettre en place des rituels en s'appuyant sur ceux utilisés par les parents ;
- Rythmer les temps de la journée ;
- Mettre en place et respecter des repères stables ;
- Savoir proposer des activités aux enfants en fonction du déroulement de la journée ;
- Expliquer à l'avance à l'enfant le déroulement de sa journée ;
- Proposer un temps d'accueil individualisé pour chaque enfant par l'accueil échelonné si possible ;
- Respecter le temps nécessaire à l'enfant pour arriver et partir.



5 FAVORISER L'ÉVEIL PAR DES JEUX ET DES ACTIVITÉS ADAPTÉS EN PRIVILÉGIANT LE PLAISIR DE L'ENFANT

- Adapter les activités proposées aux capacités de chaque enfant. Mettre à disposition des jouets adaptés à l'âge des enfants, et suscitant leur intérêt ;
- Proposer des activités, ne pas les imposer ;
- Être soutenant pour les enfants en étant présent, disponible, en s'intéressant à leurs jeux, en les félicitant de leurs réussites ou productions, en laissant les enfants faire seuls, en étant prêt à intervenir si nécessaire ;
- Laisser dans la mesure du possible, l'enfant mener son activité à son terme, le prévenir lorsqu'il devra l'interrompre, l'encourager à la poursuivre et lui permettre de la quitter en cas de fatigue ou de difficulté ;
- Alterner des temps de jeux libres ou dirigés, seul ou en groupe y compris entre enfants d'âges différents. Alterner les activités extérieures et intérieures ;
- Jouer avec l'enfant. Favoriser les temps de jeux et d'échanges entre adultes et enfants. Profiter de chaque moment, de chaque activité pour échanger, verbaliser, expliquer ;
- Associer les enfants à la vie quotidienne ;
- Raconter des contes, des histoires, chanter des comptines, utiliser les « jeux de nourrice » ;
- Profiter des temps de promenades pour éveiller l'enfant à son environnement ;
- Éviter de laisser allumés télévision, radio ou ordinateur pendant les temps de présence des enfants. Pour les plus grands, regarder une émission pour enfants avec l'enfant, en profiter pour échanger et expliquer ;
- Mettre en place des moments festifs, des journées à thème à partir d'un événement de la vie de l'enfant ou du calendrier.



6 PARTICIPER À LA SOCIALISATION DE L'ENFANT EN SOUTENANT LES INTERACTIONS ENTRE ENFANTS

- Transmettre des règles sociales, simples, concrètes, peu nombreuses, adaptées à l'âge ;
- Agir en cohérence avec ces règles, donner l'exemple et mettre l'enfant en confiance ;
- Soutenir l'enfant dans l'intégration des règles en m'adaptant à son niveau de développement ;
- Favoriser la socialisation par le jeu en commun y compris entre enfants d'âge différent. Proposer des jeux de société, des jeux avec des règles ;
- Accompagner les enfants dans le règlement des conflits tout en leur permettant de trouver des solutions par eux-mêmes ;
- Fréquenter des lieux collectifs avec l'autorisation des parents : aires de jeux, espaces verts, ludothèques, lieux d'accueil enfants parents, relais assistant(e)s maternel(le)s, spectacles petite enfance, musées, médiathèques ;
- Ouvrir l'enfant avec l'accord des parents, à d'autres cultures, d'autres langues.





7 TRANSMETTRE, COMMUNIQUER DE LA FAÇON LA PLUS « TRANSPARENTE » POSSIBLE SUR LE VÉCU DE L'ENFANT

- Communiquer oralement avec les parents sur le déroulé de chaque journée, le vécu de l'enfant ;
- Être attentif aux particularités de chaque enfant et savoir en informer ses parents ;
- Faire part de mes observations avec mesure, diplomatie et bienveillance ;
- Utiliser les supports écrits, les supports mails, le téléphone, les SMS de façon réfléchie ;
- Sensibiliser les parents sur une pratique raisonnée des supports de communication ;
- Utiliser le téléphone pour les informations urgentes ;
- En début de contrat, utiliser les documents : contrat de travail et livret d'accueil ;
- Au moment du départ définitif : remettre un souvenir, des photos, le livret du temps d'accueil, le cahier de vie.

8 RESPECTER LA DIGNITÉ DE L'ENFANT ET DE SES PARENTS

- Poser les règles professionnelles. Expliquer ma façon de travailler ;
- Respecter les engagements pris au moment de la signature du contrat ;
- Respecter les croyances des parents ;
- Rendre et maintenir mon domicile accueillant ;
- Prendre soin de ma présentation : habillement, langage ;
- Préserver l'enfant des désaccords qu'il peut y avoir avec les parents ;
- Prendre conseil auprès de professionnels en cas de difficultés ;
- Éviter tout jugement de valeur notamment en présence de l'enfant ;
- Respecter la discrétion professionnelle ;
- Protéger l'intimité de l'enfant à tous les moments de la journée et à tout âge ;
- Effectuer tous les gestes de soins, de la manière la plus douce possible en prévenant l'enfant et en lui expliquant ;
- Accompagner les changements de vie de l'enfant en les positivant et en les verbalisant ;
- S'aider de livres et autres supports traitant de ces sujets ;
- Réfléchir à la façon d'être nommé par les parents et les enfants pour ne pas induire de confusion ;
- Nommer l'enfant par son prénom en évitant tout surnom même apparemment « gentil ».



RESPECT



DÉVELOPPEMENT



SOCIALISATION



LIBERTÉ



PLAISIR

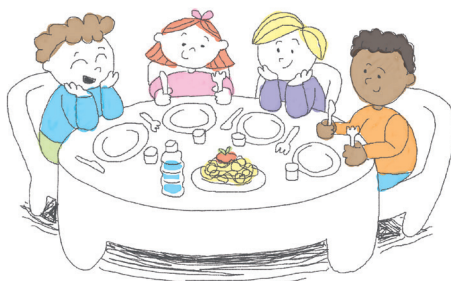


AUTONOMIE



9 GARANTIR LES CONDITIONS DE BONNE SANTÉ ET DE VIE SAINE

- Accompagner l'enfant dans l'acquisition des règles d'hygiène (lavage des mains, brossage des dents...);
- Soutenir les parents choisissant l'allaitement en mettant en place les conditions favorables à celui-ci ;
- Privilégier les aliments frais locaux, de saison, les fabrications maison ;
- Accompagner la construction du goût de l'enfant en diversifiant les propositions de repas ;
- Favoriser le plaisir en soignant la présentation visuelle ;
- Profiter des occasions festives pour proposer d'autres plats y compris d'autres cultures ;
- Privilégier l'eau comme boisson ;
- Informer les parents des menus proposés ;
- Favoriser les sorties et les activités de plein air de façon régulière ;
- Maintenir l'espace d'accueil constamment dans de bonnes conditions d'hygiène: nettoyer, aérer régulièrement, tenir compte de la présence éventuelle d'animaux, effectuer les soins nécessaires pour les animaux (traitement contre les parasitoses, vaccination).



10 CHERCHER à ÉVOLUER ET à AMÉLIORER MA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- M'informer sur l'évolution de mon métier ;
- Approfondir mes connaissances et développer mes compétences sur la prise en charge des enfants ;
- Utiliser les sources documentaires: livres, revues, conférences, émissions spécialisées... ;
- M'interroger sur mes pratiques professionnelles, les remettre en question avec le soutien d'autres professionnels ou des personnes ressources ;
- Savoir, en cas de besoin, contacter les personnes-ressources (responsables du RAM, directrices des crèches familiales, professionnels de PMI, membres d'associations et d'organisations professionnelles) ;
- Participer dans le cadre des RAM aux activités proposées aux enfants, avec l'accord des parents ;
- Participer aux activités proposées aux adultes: réunions d'information et de sensibilisation, groupes de parole et d'analyse de pratique ;
- M'informer sur les possibilités de formation continue dans le cadre du droit individuel à la formation (site IPERIA, RAM, associations professionnelles) ;
- Sensibiliser les parents à l'intérêt de la formation continue, trouver ensemble des solutions de formation correspondant aux besoins respectifs ;
- Être acteur de ma professionnalisation et de la reconnaissance de mon métier ;
- Réfléchir et adapter ma pratique en cas d'accueil d'enfants handicapés ou ayant un problème de santé chronique, y compris lorsque le diagnostic est posé en cours d'accueil. Si besoin développer mes compétences en suivant des formations appropriées.



LES BESOINS DES ENFANTS*

Le besoin se définit comme ce qui est indispensable à la vie. Le tout petit est une personne en développement qui dépend des adultes pour la satisfaction de ses besoins. La prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant détermine la qualité de son développement.

L'enfant a des besoins corporels, manger, dormir, éliminer, se mouvoir, se sentir bien dans son corps. Le bien-être corporel passe par le portage, la douceur des gestes, le confort, une installation favorisant son autonomie. L'adulte doit savoir prendre son temps.

L'enfant a besoin d'une relation affective, authentique et chaleureuse. Il a besoin de s'attacher pour vivre. En l'absence de ses parents, il doit être assuré qu'il peut compter sur l'assistant(e) maternel(le) qui prend le relais. Les temps de soins corporels individuels (le repas, le change, l'accompagnement à la sieste, le portage,...) sont des occasions privilégiées de rencontre et de tissage du lien entre l'assistant(e) maternel(le) et l'enfant. L'attention donnée par l'adulte à l'enfant au cours de ces soins répond à ses besoins de sécurité interne et de confiance en lui.

L'enfant a besoin de communiquer. Gazouiller, pleurer, sourire, communiquer de façon non verbale permet à l'enfant d'exprimer un besoin, de demander de l'attention, de solliciter un contact. Son comportement va induire celui de l'adulte. L'écoute, les paroles adressées à l'enfant, mettent en forme son expérience, le confirment dans ce qu'il perçoit du monde et l'ouvrent à la communication verbale.

L'enfant a besoin d'un monde stable, fiable et prévisible. La stabilité est apportée par des repères dans le temps, par des repères dans l'espace, par des repères de personnes. L'enfant a besoin d'être prévenu par l'adulte de ce qui va arriver. Plus il sait comment les choses arrivent les unes après les autres pour lui, plus il est sécurisé, plus il peut coopérer et être acteur: « Où et quand je mange? Où et quand je dors? Où et quand je joue? Est-ce que je retrouve la même place pour toutes ces activités? Est-ce que je retrouve les jouets, les objets à la même place que lorsque je les ai quittés? Qui est-ce qui va venir me chercher? ». Les changements doivent être verbalisés.

L'enfant a besoin de cohérence, de continuité. Elles sont apportées par les échanges quotidiens entre parents et assistant(e)s maternel(le)s, par les rythmes réguliers, par les paroles adressées, par des pratiques éducatives partagées.

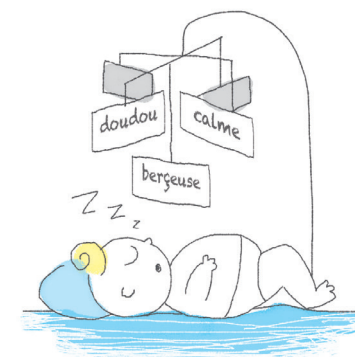
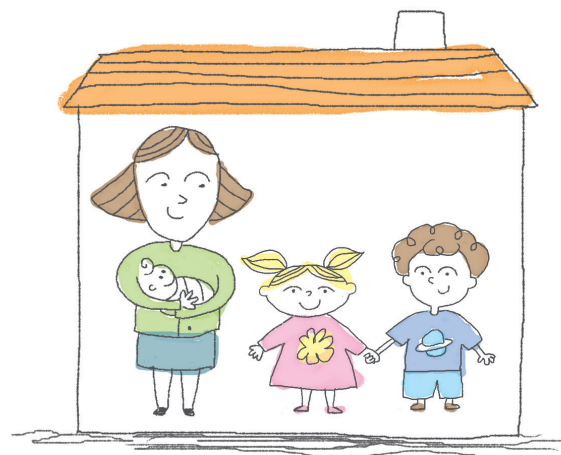
L'enfant a besoin d'exister par lui-même. Le petit enfant est capable d'être créatif, d'agir et de choisir par lui-même, d'être autonome. L'enfant a besoin de bouger librement, de jouer, à son rythme, pour parvenir à une bonne connaissance de lui-même et de ses capacités. Il doit avoir la possibilité d'expérimenter dans une diversité de situations.

L'enfant a besoin d'exister en tant qu'individu dans le groupe. Il a besoin de trouver sa place dans le groupe et d'être soutenu par une relation de confiance avec l'assistant(e) maternel(le) pour commencer à accepter les autres et les règles de la vie en commun.

L'enfant a besoin d'être respecté dans son corps et dans son être.

Le respect du corps sans intrusion favorise chez l'enfant la connaissance et l'affirmation de soi, développe sa curiosité. La parole adressée à l'enfant doit être respectueuse de sa personne et de ses émotions: « Tu es en colère parce que tu aimerais le jouet de Tom, mais taper ça ne se fait pas, ça fait mal »

* En référence aux travaux de l'association Pikler-Loczy-France.



Nous souhaitons que cette charte soit utilisée dans un travail partenarial avec les relais assistant(e)s maternel(le)s, les associations, les crèches familiales, les professionnels de PMI.



La charte a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail, composé de représentants d'assistant-es maternel-les, de parents, de responsables de Relais assistant-es maternel-les, de directrices de crèche familiale, de membres de la Caisse d'Allocations Familiales, de professionnels du service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental, sous l'égide de la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant du Bas-Rhin, et dans le cadre du Schéma Départemental de l'Accompagnement des Parents.